

Ce qui nous rassemble, à qui s'adresse ce réseau ?

1. Le texte fédérateur

Les structures membres du réseau, bien qu'hétérogènes, présentent plusieurs similarités. Nous avons identifié collectivement des **caractéristiques communes** aux maisons accueillantes. L'objectif est de se sentir unis autour des valeurs de ce texte fédérateur, qui peut servir de guide aux projets souhaitant s'intégrer au réseau.

- 1. L'espace.** Les structures doivent avoir un lieu fixe et un espace physique pour pouvoir héberger les personnes accueillies.
- 2. Les habitants.** Les publics accueillis sur ces structures sont principalement des personnes déplacées, exilées, en errance, qu'elles aient pour projet de s'installer en France, qu'elles soient en transit, qu'elles soient déboutées, exclues ou pas encore prises en charge par les systèmes d'asile ou de protection de l'enfance.
- 3. Un accueil sécurisé, soucieux du bien-être humain, "agir pour exister".** Les personnes accueillies bénéficient, en plus d'un toit et d'un espace sûr où elles peuvent se reposer, d'une prise en compte intégrale de leur personne et de leur capacité de choisir. Les structures sont soucieuses de leur bien-être global et apportent un soutien moral ou émotionnel. Elles proposent souvent d'autres services (alimentation, accès aux soins, cours de langues...) ou favorisent la mise en lien avec d'autres partenaires locaux lorsque ces services ne sont pas possibles en interne (soutien juridique, habillement...).
- 4. L'hospitalité.** Les structures fonctionnent sur le mode accueillants / accueillies. Une ou des personnes (salarié, bénévole, résident, citoyen, colocation ...) assurent cette mission d'accueil. Ils seront présents tout au long du séjour des personnes accueillies et partageront certains moments de la vie quotidienne (repas, jeux, tâches ménagères, thé..) dans le but de veiller au maintien d'un vivre ensemble.
- 5. L'effectif.** Le nombre des personnes accueillies doit être supérieur aux personnes accueillantes dans le lieu d'hébergement, dans son fonctionnement habituel.
- 6. La temporalité des missions d'accueil.** Les structures doivent porter cette mission d'accueil dans le temps long (sur l'année ou pendant la trêve hivernale) et non de manière éphémère et/ou ponctuelle. Si donc les hébergeurs citoyens ne sont pas présents dans le réseau à titre individuel, les groupements associatifs qui les représentent et les accompagnent pourraient nous rejoindre s'ils le souhaitent d'une manière qui sera définie en amont.
- 7. La primauté de la mission d'accueil.** Les structures doivent avoir pour mission première et constante, l'accueil de personnes qui n'ont pas d'autres possibilités d'accueil.
- 8. L'action et les réponses face aux manquements de l'Etat.** Les structures n'ont pas pour vocation de se substituer à l'Etat, mais pallient à des manquements en termes de prise en charge étatique pour les personnes exilées, souvent insuffisantes, inadaptées, ou inexistantes.
- 9. Le respect de l'intégrité d'autrui.** Les structures ne présentent aucune action liée à la traite humaine, ne proposent pas d'hébergement ou d'accueil en faisant usage de la force ou de la menace ni en contrepartie d'un travail forcé. Les structures s'engagent à respecter l'intégrité physique et morale de toutes personnes présentes au sein de celles-ci, et de prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination ou de harcèlement (handicaps, genres, orientations sexuelles...) des personnes accueillies, accueillantes et toutes personnes présentes autour de la maison dans ses activités.
- 10. La "gratuité" de l'accueil.** L'accueil des personnes exilées est généralement gratuit, ou conditionné au paiement d'une redevance, par exemple lorsque le projet s'inscrit dans une volonté d'insertion sur le long terme.
- 11. Un système de gouvernance.** Toutes les structures, lieux solidaires ou tout autre espace d'accueil doivent être constituées d'un organe décisionnel. Cela peut prendre la forme d'une association ou toute autre forme juridique lui permettant une organisation dans la durée et une communication efficace.